AFFAIRE DU MARCHÉ DE GROS DE OULED MOUSSA

Des cadres supérieurs de l'État devant le juge

L'affaire du projet du supermarché de gros de produits agroalimentaires de Ouled Moussa dans la wilaya de Boumerdès — une sorte de Rungis algérien — qui a défrayé la chronique en 2010, revient au-devant de la scène médiatique.

L'ancien secrétaire général de la wilaya de Boumerdès, Yahia M., mis en retraite d'office depuis 2010, Loucif M., ancien Drag de la même wilaya, limogé depuis 2010, l'actuel directeur des domaines Djamel A., l'ancien directeur des services agricoles (DSA), Lakhdar M. désigné DG d'une entreprise publique d'agroalimentaire, l'ancien maire de Ouled-Moussa, Ahmed M., l'ancien chef du protocole du wali Mouloud B., et deux fonctionnaires de l'administration locale passeront, aujourd'hui, devant le juge du tribunal correctionnel de Bordj-Ménaïel. Ils sont accusés principalement de délits de détournement des terres agricoles de leur vocation initiale, de violation d'une propriété foncière et de faux et usage de faux.

L'accusation ajoute à l'intention du maire de Ouled Moussa les délits de continuation illégale de la fonction de président d'APC, de mauvais accomplissement de la fonction de maire et dilapidation des biens publics.

Pour rappel, c'est l'ancien wali de Boumerdès, Brahim Merad qui, en 2010, a déposé trois plaintes à la suite de l'attribution de deux parcelles de terrain totalisant 30 hectares dans deux EAC limitrophes dans la région de Ouled Moussa. Il a, en outre, annulé, par le biais de la Chambre administrative de Boumerdès, les deux actes de cession des terrains par le gré à gré accordés par la Direction nationale des Domaines à la suite de l'accord du Conseil national de l'investissement que préside le Premier ministre.

Cette attribution faite à l'entreprise privée «La Belle», connue pour son activité dans le secteur de l'alimentaire, était destinée à la construction d'une centrale de dimension nationale pour la distribution des produits agroalimentaires dont l'investissement était estimé, à l'époque, à 60 millions d'euros uniquement pour la partie importation des équipements, notamment ceux liés au stockage des produits périssables.

Les deux EAC étaient à la naissance de ce projet, en 2006, en abandon. C'est le constat fait par les services agricoles de la wilaya. Ce constat était la réponse écrite de ces services agricoles de la wilaya à une interpellation des élus de l'APW de Boumerdès quant à l'avancée de ce projet qui, selon le même document, offre la possibilité d'ouvrir environ 8 000 postes de travail directs et indirects.

Photo : NewPress

Un projet qui offre la possibilté d'ouvrir 8 000 postes de travail.

Par ailleurs, en juillet 2008, lors de sa visite du projet, le wali accusateur avait constaté que les travaux de terrassement avançaient bien. Lors de la même visite, il avait, en outre, donné son accord de principe pour l'extension de la superficie en vue d'ériger des unités de collectes et de traitement de produits agricoles destinés à l'exportation. Or, dans ce dossier, il est reproché à l'ancien secrétaire général de la wilaya, l'ex-Drag, l'ancien directeur de l'agriculture, l'ex-responsable du protocole et les deux fonctionnaires d'avoir établi les deux actes de distraction des terrains en question (transfert de la propriété du domaine agricole vers les services des Domaines). L'attribution à l'entreprise «La Belle» par concession de gré à gré est du ressort exclusif des services des Domaines.

Selon des documents en notre possession, ce projet a pris naissance en 2005 à la suite de l'accord consenti à la wilaya de Boumerdès par le ministère du Commerce lequel était très favorable à l'initiative. Par lettre datée du 16 juin 2007, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, se référant à l'aval du Conseil interministériel en session le 15 avril 2006, a lui aussi donné son accord pour la distraction des deux parcelles destinées à la construction de cette centrale de distribution. Une commission interministérielle approuve, le 22 avril 2007, le choix du terrain en question. Finalisant tout ce processus institutionnel, le Conseil national de l'investissement (CNI), par décision numéro 13/35 du 30 mai 2008, charge le ministère des Finances, tutelle des Domaines, d'attribuer, par concession de gré à gré, les 30 hectares à l'entreprise «La Belle» pour la construction de ce marché et approuve par la même décision la convention signée entre l'entreprise en question et l'Andi.

Dans cette affaire, le juge de la correctionnelle aura à lever une grande ambiguïté. Et pour cause, dans un dossier où diverses institutions de l'Etat, au niveau local, régional et national, sont parties prenantes ; en outre des élus régionaux ont régulièrement suivi le projet, alors que seuls huit hauts responsables de la wilaya sont poursuivis en justice.

Abachi L.

COMMUNIQUÉ : SALON MED- IT SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE M. LE MINISTRE DES PTIC

Djezzy sponsor de l'application mobile : «Toutes les informations du salon sur votre mobile»

Djezzy, leader de la téléphonie mobile, participe à la neuvième édition du salon MED-IT qui se tient du 24 au 26 septembre 2012 au palais de la culture à Kouba. Djezzy qui est à sa neuvième participation sera le sponsor de l'application mobile du salon «Toutes les informations du salon sur votre mobile».

Le chapiteau Djezzy de 100m², remarquable par le design et les couleurs, s'intitule : «Espace de rencontre DJEZZY». Il est spécialement dédié aux chefs d'entreprise qui trouveront les offres les plus performantes et les plus adéquates à leur business.

Pour cette nouvelle édition et toujours dans l'optique de répondre aux besoins de ses clients, Djezzy a le plaisir de vous annoncer deux nouveaux forfaits business control. La nouvelle gamme Business Control se décline en deux nouveaux plans tarifaires : le Business Control 2 000 & 3 000. Ces nouvelles versions innovent par l'application de nouveaux coûts de communications des plus compétitifs, mais aussi par la dotation d'un forfait de minutes gratuites mensuelles vers tous les réseaux nationaux (300 minutes pour business control 2 000 et 550 minutes pour le business control 3 000) valables sur la tranche horaire 8h-18h.

Sur place, une équipe Djezzy hautement qualifiée fera le meilleur accueil à tout visiteur désireux d'avoir une présentation complète sur les produits et solutions Djezzy.

RAPPELÉS DU SERVICE NATIONAL

Marches et sit-in locaux, aujourd'hui

Les appelés du service national ayant été rappelés entre 1995 et 1999 pour les besoins de la lutte contre le terrorisme reviennent à la charge. Ils observent, aujourd'hui, des actions de protestation à l'échelle nationale sous forme de sit-in ou de marches dans les chefs-lieux de wilaya. Une sorte d'«échauffement» et de préparation à la grande démonstration de force qu'ils escomptent réussir le 1er octobre prochain à Alger.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - C'est, là, l'essentiel des résolutions d'un conclave des concernés qui s'est déroulé le 10 du mois en cours, à Tala-Athmane, village périphérique de la ville de Tizi-Ouzou, auquel les représentants de 27 wilayas ont pris part.

Des résolutions que des délégués de sept autres wilayas ont approuvées, selon Ali Babaci, le chargé de la communication au sein de la coordination nationale des rappelés. Ce dernier précisera que la libre initiative a été accordée aux délégués des wilayas d'opter pour l'action dont ils sont capables. «Par exemple, nous à Tizi-ouzou, nous marcherons de l'ancienne gare routière jusqu'au siège du secteur militaire situé en plein cœur de la ville», affirmera-t-il, précisant que «la forme de manifestation nationale prévue le 1er octobre prochain dans la capitale n'est pas encore tranchée».

A l'occasion de ces actions de rue, les rappelés du service national veulent faire valoir leurs revendications qu'ils ont consignées dans une plateforme de 11 points, remise au gouvernement le 3 mars dernier, dira encore Babaci. Entre autres revendications, la reconnaissance de l'Etat de leur sacrifice pour la sauvegarde de la République, des pensions, une prise en charge sur le plan médical du fait que, selon notre interlocuteur, plus de 123 000 rappelés à l'échelle nationale traînent des blessures, voire des séquelles morales et psychiques, eux qui ont enduré l'horreur dans toute son expression, la réinsertion dans le monde professionnel quand on sait que, tiendra-t-il à préciser, beaucoup ont perdu leur emploi une fois revenus des maquis...

Les rappelés du service national nourrissent, par ailleurs, l'espoir que le code des pensions militaires qui n'a pas été revu depuis la dernière modification apportée à l'ordonnance n°76-106 du 9 décembre 1976 par la loi 90-01 du 6 février 1990, les intègre et les prenne en charge. Ceci dans le sillage des modifications que le dernier Conseil des ministres lui a apportées avant leur passage à l'appréciation des membres des deux chambres du Parlement.

A ce propos, Babaci reconnaît «ne rien savoir, du moins pour le moment». Mais notre interlocuteur fera part des promesses qui leur ont été faites par le ministère de la Défense. Une tutelle, qui poursuivra-t-il, «a lancé depuis juin dernier des expertises médicales en faveur de l'ensemble des rappelés afin de recenser les blessés et traumatisés et constituer par la suite des dossiers sur la base desquels des indemnisations seront décidées».

Une opération que les rappelés approuvent, déplorant, néanmoins, sa lenteur. Ils préconisent comme alternative que ces visites, qui s'effectuent actuellement au niveau des Régions militaires, soient transférées aux sièges des secteurs militaires.

M. K.

ABDELHAFID AOURAG, DG DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

«La notion du développement technologique est absente en Algérie»

Pour le Dr Abdelhafid Aourag, il est inopportun de parler du classement de l'Algérie par rapport aux universités du monde, car cela est du ressort des grands pays développés. Cependant, il pense que l'importance réside plutôt dans le développement technologique pour l'essor de l'économie nationale.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Le directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique, le Dr Abdelhafid Aourag, a souligné hier, à l'occasion de la 81e session du conseil exécutif de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques, abritée par l'Algérie, qu'il existe beaucoup de pays qui sont bien classés mondialement dans le top des universités mais qui ne disposent pas d'une économie nationale.

D'autant plus, précise-t-il, que ce genre de luxe est plutôt du ressort des grands pays développés. Or, pour les pays en voie de développement comme l'Algérie, il pense que leurs centres d'intérêt sont autres. Il est primordial pour eux de se pencher sur la mise en place d'une économie nationale à travers le développement technologique.

Sur ce point d'ailleurs, le Dr Abdelhafid Aourag évoque l'importance de faire la différence entre la recherche scientifique, qui est du ressort de l'université, et le développement technologique qui est réservé aux entreprises spécialisées dans le domaine. Il ajoute, à ce propos, que, «malheureusement, la notion de développement technologique est absente dans ces entreprises et qu'il est temps de l'instaurer». C'est pour cette raison, qu'il insistera sur la nécessité de «trouver un mode de recherche scientifique typiquement algérien qui s'appliquera au développement technologique du pays, qui, à son tour, répondra aux besoins de l'économie nationale».

Finis donc les projets de recherche scientifique importés par-ci et par-là, selon le Dr Abdelhafid Aourag. Il en est de même pour les formations universitaires à outrance et qui ne répondent pas aux besoins du marché du travail.

Un grand débat national qui relèvera toutes ces questions est prévu pour bientôt, selon toujours le DG de la recherche scientifique et le développement technologique.

M. M.